

CERTIFICAT MEDICAL

1. Identité du (de la) malade N° Dossier :

Nom et prénom(s) :

Nationalité :

Lieu et date de naissance :

2. Résidence ou adresse en Belgique :

3. Séjour(s) antérieur(s) hors de Belgique : Non Oui Lesquels ?

4. Bon état de santé avant l'arrivée en Belgique : Non Oui Inconnu

5. Affection aiguë ? Affection chronique ? Depuis quand ?

Améliorable ? Non Oui Délai :

Guérissable ? Non Oui Délai :

Pronostic vital ? Bon Mauvais Délai :

Soins médicaux en cours ? Non Oui Depuis quand ?

Traitement envisagé ? Non Oui Hospitalisation ?
Chirurgical ?
Médical ?

Grossesse ? Non Oui Combien de Mois ?

- A risque ? Non Oui

- Prématuré ? Non Oui Combien de Semaines ?

6. Les soins peuvent-ils être continués dans le pays de provenance (+ soins alternatifs) ?

(Remarque importante : Les informations relatives à la disponibilité et/ou accessibilité des soins dans le pays de provenance de l'étranger concerné ne seront tenues comme vérifiables et donc susceptibles d'être prises en compte qu'à condition de mention expresse de la source documentaire ou des coordonnées de la personne-autorité de référence).

Exigent-ils la présence constante de membre(s) de la famille ou du tiers auprès du malade ?

L'affection empêche-t-elle le malade de se déplacer ? Non Oui Délai :

7. Le malade peut-il voyager ? Non Oui Délai: <3 mois >3 mois >6 mois >1 an définitif

Peut-il supporter un long voyage? Avion ? Avion Sanitaire ? Train ? Autre ?

8. Avis médical concernant le retour en pays de provenance :

(Attention : Même remarque qu'au point 6).

Fait à, le

Cachet et signature

REMARQUE IMPORTANTE :

L'Office des Etrangers se réserve le droit de faire procéder à la vérification de l'état de santé de l'étranger(ère) en cause par un médecin désigné par l'administration.

Avec l'accord de l'intéressé(e), un rapport médical plus détaillé peut nous être envoyé en plus de ce certificat médical-type à nous renvoyer dûment complété (loi du 22.08.2002).